

SOLIDARIS REND LE DMG ENCORE PLUS AVANTAGEUX !

Si vous possédez un DMG, vous bénéficiez de nombreux avantages supplémentaires chez Solidaris. Il vous suffit d'être en ordre de cotisations complémentaires.

♥ Les + de Solidaris :

- **Pour les moins de 18 ans**, Solidaris rembourse totalement les consultations chez les généralistes, les spécialistes, les kinésithérapeutes, les dentistes, les logopèdes, les soins infirmiers sans franchise et sans plafond.
- **Pour les 18 ans et plus**, Solidaris rembourse totalement les consultations chez le dentiste (pour les soins préventifs), sans franchise et sans plafond.
Solidaris intervient également sur le ticket modérateur pour les consultations chez les généralistes, les spécialistes (en milieu hospitalier) et les gynécologues.
- **Pour les 75 ans et plus** qui bénéficient de l'intervention majorée, Solidaris rembourse totalement les visites du médecin généraliste à domicile (hors maison de repos ou autre structure d'accueil collective pour personnes âgées). Franchise de 25 €/an, sans plafond.

Solidaris vous réserve encore d'autres avantages comme le remboursement des consultations psychologiques, de l'orthodontie ou de la logopédie...

LE DMG VOUS SIMPLIFIE LA SANTÉ !

**DEMANDEZ
VOTRE DMG
CHEZ LE MÉDECIN
GÉNÉRALISTE**



LE DOSSIER MÉDICAL GLOBAL, BON POUR VOTRE SANTÉ... ET VOTRE PORTEFEUILLE !

♥ De quoi s'agit-il ?

Le Dossier Médical Global est un dossier tenu à votre demande par votre médecin généraliste.

Il permet de centraliser toutes vos données médicales, résultats et examens médicaux, au même endroit (prises de sang, radiographies, vaccinations, hospitalisations, traitements, avis des médecins, etc.).

Grâce au Dossier Médical Global, vous ne devez plus passer d'examen superflu ou suivre de traitement double : une nette économie pour votre santé et votre porte-feuille !

♥ Comment ouvrir un DMG ?

Le Dossier Médical Global est un dossier individuel. Il doit être ouvert pour chaque membre de votre famille.

Demandez son ouverture à votre généraliste lors de votre prochaine visite ou consultation. Les frais d'ouverture sont entièrement pris en charge par votre mutualité.

Plus d'infos sur le DMG sur :

www.solidaris-wallonie.be

Scannez ici !



♥ Devez-vous renouveler votre DMG ?

Votre DMG est prolongé automatiquement si vous avez au moins un contact tous les 2 ans avec votre généraliste ou un médecin du même groupement. Vous pouvez vérifier la validité de votre DMG **via l'application mobile Solidaris, le guichet en ligne e-Mut ou auprès de votre conseiller**. Si vous souhaitez changer de médecin généraliste, il suffit de demander le transfert de votre DMG à votre nouveau médecin.

♥ Quels sont les avantages financiers du DMG ?

D'ordinaire, la mutualité vous rembourse 75 % du coût de votre consultation. 25 % du coût reste donc à votre charge, c'est ce qu'on appelle le ticket modérateur.

Grâce au DMG, vous bénéficiez d'un meilleur remboursement : **votre ticket modérateur est réduit de 30 % !**

Exemple : Ticket modérateur d'une consultation classique chez un généraliste conventionné :

- Bénéficiaire sans régime préférentiel :
6 € sans DMG / 4 € avec DMG
- Bénéficiaire intervention majorée (BIM) :
1,50 € sans DMG / 1 € avec DMG

De plus, lorsque votre généraliste vous envoie en consultation chez un spécialiste, vous pouvez prétendre à un meilleur remboursement de la consultation.